

Le complex éducatif "Mkhitar Sebastatsi"

ÉTUDIANTE: Asya Mirzoyan , 12ème classe

DIRECTRICE DE RECHERCHE: Karine Tevosyan

Le travail de recherche:

Le développement du système éducatif en France :les universités

Avant-propos

L'éducation est notre meilleur outil pour améliorer le monde. Il est indispensable que l'éducation s'actualise et se tourne vers le monde de demain. L'éducation est aujourd'hui confrontée à une double crise de croissance et de transformation. Elle est en crise ici et partout dans le monde. Cette crise résulte du rythme de transformation extrêmement rapide du monde dans lequel nous vivons. La bonne nouvelle est que l'école du 21^{ème} siècle est une école créative et imaginative, qui se fonde sur le changement. Aux quatre coins du monde, des initiatives et des expériences sont menées. Un certain nombre de personnes ont décidé de ne pas attendre l'ordre des autorités administratives compétentes pour engager un changement profond dans leurs écoles, l'objectif étant le bien-être des générations de demain. Le changement doit être à la fois participatif, systémique et transformationnel.

Comment nous préparer à un monde qui change aussi vite ? Comment enseigner des connaissances qui ne seront pas rapidement frappées d'obsolescence ? La première étape consiste à s'assurer que les contenus dispensés ne soient pas une fin, mais seulement un moyen pour se connaître, savoir qui on est et ce que l'on veut devenir.

Introduction

L'éducation vise à faire de l'enfant un adulte, selon certaines règles et certaines valeurs (ex : ex-ducere signifie en latin « conduire hors » de l'enfance).

Pour que les enfants aient envie de devenir adulte, il faut que les adultes donnent l'exemple: il faut une valorisation de l'adulte. De plus, il faut voir dans l'enfant un adulte en devenir.

Il faut définir l'adulte pour savoir comment éduquer l'enfant : savoir quel type d'adulte doit viser l'éducation.

L'adulte se caractérise par l'achèvement du développement physique -> l'éducation doit donc assurer la santé et les soins matériels de l'enfant.

- L'adulte se définit par l'indépendance matérielle. L'enfant doit apprendre à se passer de l'adulte.

L'adulte se définit par l'autonomie et la responsabilité morale. L'enfant doit apprendre à se passer de l'adulte dans ses décisions et ses choix de vie.

L'autonomie est aujourd'hui la principale finalité et le principal objectif de l'éducation : Capacité à se passer de l'aide d'autrui,

- Capacité à se donner librement des lois rationnelles (par la raison) et d'y obéir spontanément (par la volonté).

Des valeurs humanistes :

- La liberté d'esprit et de pensée suppose dès l'enfance une éducation à l'esprit critique
- La culture du jugement permet de trier et de sélectionner les connaissances,
- Former un homme complet: développer chez l'enfant toutes les capacités et potentialités
→ L'éducation humaniste veille à ne pas négliger telle ou telle dimension et à assurer

l'épanouissement de la personnalité de l'homme.

Eduquer l'enfant c'est aussi le préparer à la vie en société. L'homme naît incomplet, il est donc éduicable (Rousseau). L'éducation permet de l'aider au développement naturel (marche, langage) et apporte à l'enfant les repères qui l'aident à entrer dans le monde de la culture (valeurs, tabous, règles). L'éducation a pour fin la socialisation de l'enfant, son intégration dans la société dont il doit intégrer normes et conduites (Durkheim).

L'éducation du citoyen pose question: il faut savoir si l'éducation doit transmettre le passé (mission transmissive) ou si elle doit préparer à un avenir nouveau (éducation novatrice). L'objet de mon travail de recherche n'est pas de présenter une nouvelle analyse de ces problèmes, mais de fournir une description aussi complète que possible de l'organisation et du fonctionnement du système d'enseignement en France, tout en mettant en lumière les orientations récentes. Après une introduction historique, l'analyse parcourt successivement les trois niveaux d'enseignement primaire, secondaire surtout mettant l'accent sur le supérieur et un peu sur l'Université Française en Arménie (UFAR).

Chapitre 1: Système éducatif, forme d'éducation

Le système éducatif français a connu d'importantes évolutions à travers l'histoire, avec pour principale caractéristique un accès de plus en plus large des Français à l'enseignement, depuis l'Ancien Régime jusqu'à nos jours. Longtemps réservé à une certaine élite l'enseignement a connu une démocratisation importante. La question de l'enseignement est soumise à des enjeux politiques, idéologiques et économiques qui contribuent à nourrir son histoire.

Citoyens, familles, État et institutions (religieuses, économiques...) constituent les groupes de pression qui vont permettre l'aboutissement de l'école généralisée, notamment au travers des lois Ferry. L'histoire de l'éducation en France est donc marquée par des considérations économiques (coût de l'école, valeur économique des enfants) et sociales, mais aussi par des débats sur la liberté d'enseignement et sur la laïcité.

Le modèle romain fut perpétué dans les écoles presbytérales, monastiques ou épiscopales qui lui adjoignirent un enseignement religieux, comme en atteste le Concile de Vaison, mais il s'était surtout développé dans l'Espagne wisigothique, l'Irlande, l'Italie ou l'Angleterre, Charlemagne faisant appel aux maîtres de ces grands foyers d'études pour former un corps de fonctionnaires rigoureux et une élite aristocratique.

Au XII siècle se produit une véritable révolution scolaire. La renaissance du XIIe siècle voit un progrès dans l'instruction, l'apparition des universités avec l'organisation unifiée de l'enseignement de tous les collèges (Moyen Âge) des villes importantes et l'approfondissement de la connaissance des auteurs grecs (Aristote, et aussi Thalès, Euclide, Archimède, etc.).

Les universités étaient structurées en quatre facultés, dont l'enseignement commence par celui des collèges de la faculté des arts qui continuent d'enseigner le quadrivium et le trivium, et qui jouent le rôle de propédeutique, et se poursuit dans l'une des trois autres facultés : (théologie, médecine, droit), selon le secteur d'activité auquel se destine l'écolier.

Tant au Moyen Âge que pendant la Renaissance, l'enseignement se fait entièrement en latin. À partir de 1530, (fondation du Collège Royal, futur Collège de France) quelques professeurs (le grammairien Ramuz, le mathématicien Forcadel) donnèrent néanmoins leur enseignement en français.

L'époque moderne voit se développer les « petites écoles » destinées à donner une instruction de base aux enfants (lire, écrire, compter), notamment avec l'Ordonnance du 13 décembre 1698. Ces petites écoles, surtout présentes dans les villes et dans certaines régions, sont généralement réservées aux garçons.

Cette éducation se fait en français, tant par les « Frères des écoles chrétiennes » que dans les « Petites Écoles » de Port Royal. Dans les campagnes, dans les écoles destinées à l'alphabétisation des enfants pauvres, l'apprentissage de la lecture se fait à partir de livres de prières en latin et en langues régionales et en dialectes locaux. L'éducation des filles, qui restera assez limitée (lecture, écriture, grammaire, histoire et littérature) se faisait aussi en français : l'institution de Saint-Cyr, pour l'éducation de jeunes filles nobles désargentées, en est un bon exemple.

Dans les grandes villes sont créés des collèges tenus par des ordres religieux. Ces dernières se maintiennent, la détention de diplômes étant indispensable pour l'exercice de certaines fonctions, notamment des offices judiciaires ou de la prêtrise. Après la fermeture des institutions des jésuites on commence aussi à enseigner le français, sa grammaire et son orthographe, dans tous les collèges. C'est aussi avant la Révolution que sont créés les premiers établissements de formation supérieure spécialisée, notamment pour le génie, et qui préfigurent les grandes écoles.

À son arrivée au pouvoir en 1799, Napoléon Bonaparte constate la désorganisation de l'enseignement primaire et rétablit alors les écoles religieuses. Sous le Consulat en 1802 sont fondés les premiers lycées à côté desquels subsistent des collèges considérés comme secondaires. Le 18 mai 1804, Napoléon Bonaparte devient l'empereur des français Napoléon Ier : c'est la fin de la Première République et la naissance du Premier Empire.

La grande réforme de Napoléon I^{er} est celle de la constitution de l'Université Impériale. L'année suivante, un règlement remplace ce mot par celui de philosophie, et un arrêté de 1810 étend à tous les lycées cette disposition.

Outre les dispositions institutionnelles, ces textes organisent le monopole de l'enseignement d'État. Selon le décret, les différents ordres d'enseignement sont les facultés, les lycées, les collèges, les institutions, les pensionnats et les écoles primaires.

Les écoles de médecine et de droit reprennent le nom de facultés, pendant que sont créées des facultés des lettres et des sciences.

À la Libération de la France, durant la fin de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement provisoire décide de rétablir la gratuité de l'enseignement secondaire et institue une commission de réflexion sur l'éducation. Le rapport Langevin-Wallon qui en est issu propose de nombreuses mesures de modernisation de l'enseignement, pour faire face à la massification de l'enseignement qui se profile. Il était proposé de démocratiser l'enseignement en allongeant la scolarité à 18 ans, en généralisant les expériences des mouvements de l'éducation nouvelle et en élaborant une école unique. La loi Debré de 1959 instaure aussi des contrats avec les écoles privées, dont les enseignants sont rémunérés par l'État à condition que celles-ci enseignent le même programme scolaire que dans le public (écoles dites « sous contrat »), tandis que le catéchisme devient une option (les écoles privées sont en effet majoritairement catholiques). Faute d'avoir su se moderniser pour faire face à sa massification, l'enseignement français sera au bord de la rupture dans les années 1960 jusqu'à la révolte de mai 1968. La démocratisation de l'enseignement se fera tout d'abord dans l'enseignement technique et professionnel puis dans le secondaire et à l'université. Les universités françaises, mal préparées à de tels

effectifs et manquant cruellement de locaux, tentent de se rénover, notamment avec la construction de centres secondaires.

À la suite du mouvement de mai 1968, l'université est réformée, menant, entre autres, à plus d'autonomie et à une démocratisation de son administration (loi Faure de 1968). En 1975, la loi Haby instaure le principe du collège unique pour tous les élèves. La pédagogie, influencée par les sciences de l'éducation, évolue et interroge la place de l'enseignant en termes de directivité ou de non-directivité. Dans les années 1970, le philosophe autrichien Ivan Illich va jusqu'à remettre en question l'utilité d'un système scolaire institué par l'État et les sociologues français Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont constaté en 1964, que la proportion d'individus provenant des classes populaires et accédant aux études supérieures reste très faible. Ils indiquent, à l'époque, que seules les familles détenant un capital culturel adapté permettent à leurs enfants de réussir leur parcours scolaire. Les pédagogies nouvelles (Montessori, Freinet...), si elles suscitent un important débat, centrent le développement de l'éducation autour de l'enfant. L'idée d'une formation de l'élève à son futur statut de citoyen est portée par l'institution scolaire (« éducation à la citoyenneté »).

Chapitre 2: Universités de la France

Les premières universités françaises sont créées au Moyen Âge. La date de création de l'université de Paris traditionnellement donnée est 1200, avec la charte par laquelle le roi Philippe Auguste accorde à ses membres le privilège d'être jugés par un tribunal ecclésiastique. Peu après est créée l'Université de Toulouse sur le même modèle.

D'autres universités sont fondées au cours des siècles dans les provinces. En 1789, la France compte vingt-deux universités. Le décret de la Convention nationale du 15 septembre 1793 supprime les universités, jugées trop proches de l'Église, et crée ce qui sera appelé par la suite les « grandes écoles ». Napoléon Ier crée en 1808 l'Université impériale. Elle englobe l'ensemble de l'enseignement sur tout le territoire français. En son sein, l'enseignement supérieur se faisait dans les facultés : théologie, droit, médecine, sciences et lettres. Celles-ci étaient très indépendantes les unes des autres et ne faisaient que délivrer des grades. Durant la Restauration, un certain nombre de facultés sont fermées et l'Université devint « royale ».

La loi Laboulaye de 1875 permet l'existence d'établissements privés d'enseignement supérieur, suscitant la création des cinq universités et instituts catholiques. La loi Ferry interdit en 1880 à ces établissements d'utiliser en France la dénomination d'« université », et réaffirme le monopole de l'État pour la délivrance des grades universitaires en France. Les universités sont recrées en 1896, mais leur domaine d'intervention est limité, contrairement aux facultés. Après les mouvements étudiants de mai 1968, le statut et l'organisation des universités sont fortement modifiés par la

loi Faure : les facultés sont supprimées et les universités sont désormais gouvernées de manière démocratique par tous les acteurs y participant. On observe toutefois la création de plusieurs universités dans les grandes villes.

Par la suite, la Loi Savary augmente le nombre d'instances de décision. Des filières technologiques ont été mises en place et la contractualisation est apparue en 1989. Entre 2003 et 2006, les universités réforment leur cursus par la réforme LMD. De nombreuses réformes interviennent à sa suite. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007 modifie le statut des universités, qui accèdent à des « compétences élargies » entre 2008 et 2012. Parallèlement, par la loi de programme pour la recherche de 2006, les universités s'engagent dans la constitution de divers regroupements ou fusions.

L'université Paris-Cité

L'université Paris-Cité est une université de recherche française créée par décret le 20 mars 2019 en tant qu', héritière de la faculté de médecine de Paris avec Sorbonne Université.

En 2023, elle est la 4e meilleure université de France en médecine clinique – derrière l'université Paris-Saclay et Sorbonne Université, la 1re en santé publique et la 24e université mondiale en mathématiques selon le classement de Shanghai.

L'université Paris-Cité est issuétablissement expérimentale de la fusion des universités Paris-Descartes et Paris-Diderot – créées en 1971 – ainsi que de l'intégration de l'institut de physique du globe de Paris (IPGP) en tant qu'établissement-composante. Elle a été créée sous le nom université de Paris mais a été renommée université Paris-Cité en mars 2022 à la suite d'une décision du Conseil d'État.

Le siège de l'université est situé au cœur de Paris, dans le 6e arrondissement au boulevard Saint-Germain.

Université du Sorbonne

Sorbonne Université est une université pluridisciplinaire en Lettres, Santé, Sciences et Ingénierie, de recherche intensive et de rang mondial. Elle est organisée sur plusieurs sites, principalement dans le Quartier latin, mais aussi à Abou Dabi. En 2021, Sorbonne Université compte 58 132 étudiants, dont 7 633 étudiants internationaux, 1 483 doctorants, 3 021 membres du personnel de soutien et 3 299 chercheurs et enseignants-chercheurs.

Université Jean-Moulin Lyon 3

L'**université Jean-Moulin-Lyon-III**, de nom d'usage « **université Jean-Moulin**, également couramment appelée « **Lyon III** », est une université française située à Lyon et à Bourg-en-Bresse.

C'est l'une des quatre universités de l'académie de Lyon[b].

Elle est issue d'une scission organisée par plusieurs enseignants de l'université Lumière-Lyon-II en 1973. Fondée avec la participation d'enseignants appartenant à la droite radicale[1], elle a été un des lieux d'élaboration du courant d'extrême droite connu sous le nom de Nouvelle Droite.

En 2007, elle est membre fondateur de l'université de Lyon.

Université de Toulouse

L'**université de Toulouse** était l'une des plus importantes et des plus anciennes universités médiévales françaises. Elle fut fondée en 1229 par le comte de Toulouse, Raimond VII, à la suite du traité de Meaux. Supprimée à la Révolution, en 1793, elle fut refondée en 1896 dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement supérieur. Elle disparut finalement en 1969 en donnant naissance aux trois universités toulousaines actuelles : l'université Toulouse-I-Capitole, l'université Toulouse-II-Jean-Jaurès et l'université Toulouse-III-Paul-Sabatier, ainsi qu'à l'institut national polytechnique de Toulouse.

Université de Strasbourg

L'**université de Strasbourg** (en abrégé **Unistra**) est une université pluridisciplinaire de recherche française située à Strasbourg en Alsace.

Elle compte près de 56 875 étudiants (dont 20 % d'étudiants internationaux, faisant d'elle une université très ouverte à l'international) et 2 091 enseignants et enseignants-chercheurs répartis au sein de 35 facultés, écoles, instituts (unités de formation et de recherche) et 71 laboratoires (unités de recherche)[u 6].

Parmi les anciens étudiants et enseignants que compte l'université, 18 ont obtenu un prix Nobel et un enseignant a obtenu la médaille Fields.

Elle est membre de plusieurs réseaux universitaires en Europe tel qu'Eucor – Le Campus européen, la Ligue européenne des universités de recherche, le réseau d'Utrecht ou encore de Udice depuis sa création. Il y a facultés de lettres, langues, droit, économie, gestion et sciences politiques et sociales, sciences humaines et sociales, sciences et technologies, santé.

Université Française en Arménie

L'université française en Arménie (UFAR) est un établissement d'enseignement supérieur créé en 2000 en application de l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique signé en 1995 entre les gouvernements français et arménien.

Ses fondateurs, les ministères de l'Éducation et de la Science et des Affaires étrangères de la République d'Arménie, le ministère français des Affaires étrangères et du Développement international et l'Ambassade de France en Arménie, ont ainsi manifesté l'importance qu'ils attachent à l'éducation et à la formation des jeunes arméniens, au service de l'Arménie et des relations franco-arméniennes.

Le conseil d'administration est composé des représentants du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère arménien des Affaires étrangères, du ministère de l'Éducation, de la Science, de la Culture et du Sport de la RA, de l'université Jean Moulin Lyon 3 et des entreprises privées.

La direction de l'UFAR est composée d'un recteur, d'un vice-recteur chargé des relations extérieures et de la qualité, d'un directeur administratif et financier et d'un directeur des études.

Les statuts de l'université française en Arménie précisent que le recteur est toujours français. Le 1er septembre 2022, Madame Salwa Nacouzi a pris les fonctions de recteur de l'UFAR. Avant de devenir rectrice, elle a travaillé à l'ambassade de France en Irak en tant que conseillère de coopération et d'action culturelle.

L'UFAR est un fleuron de la coopération entre la France et l'Arménie. A ce titre, l'UFAR a accueilli de très nombreuses personnalités du monde politique, économique et culturel. Par exemple, lors de sa visite en Arménie en avril 2015, à l'occasion du centenaire du génocide des Arméniens, le président François Hollande s'est rendu à l'université française en Arménie[2]. Le président Emmanuel Macron a souligné dans ses discours aux réunions annuelles du CCAF (Conseil de coordination des organisations arméniennes de France) à Paris en 2019 et 2020, l'importance de l'UFAR comme axe majeur de la collaboration diplomatique entre la France et l'Arménie.

4 éléments de différenciation font de l'UFAR une université haut de gamme et rendent la formation proposée unique : la professionnalisation, l'ouverture sur le monde, l'intégrité et la féminisation.

Une preuve factuelle de la professionnalisation réside dans le fait que plus de 92% des anciens des 15 promotions de l'UFAR travaillent. De même, l'enseignement alterne théorie et pratique, avec beaucoup d'études de cas et de projets industriels, animés par une multitude d'enseignants professionnels du domaine. Pour renforcer cet axe de professionnalisation, l'Accélérateur 28 a été créé fin 2020, une structure d'appui favorisant l'entrepreneuriat en Arménie. Des conventions ont été signées avec des partenaires académiques afin d'accueillir leurs étudiants : le Conservatoire d'État d'Erévan, l'Académie des Beaux-Arts d'Erévan, l'université d'agriculture nationale d'Arménie, l'Institut d'État arménien de la culture physique et du sport, l'université nationale d'architecture et de construction d'Arménie.

Un élément de différenciation de l'UFAR par rapport à sa concurrence est le lien que l'UFAR crée pour ses étudiants avec l'Europe et le monde. En obtenant un double diplôme (européen/français et arménien), en approfondissant des langues étrangères (notamment le français), en étant en contact fréquent avec des enseignants étrangers, les étudiants de l'UFAR bénéficient de liens internationaux particulièrement forts.

La valeur de l'intégrité était au fondement même de la création de l'UFAR. Dès leur entrée à l'université, les étudiants savent que l'évaluation impartiale, la surveillance des examens et les commissions de discipline font de l'UFAR un établissement totalement intègre.

Avec 73,6% étudiantes, l'UFAR est un centre de production d'une élite féminine en Arménie. De même, l'UFAR dispose de presque 60% d'apprenantes en informatique et aussi en finance. Si au niveau national la forte proportion des femmes dans les effectifs étudiants du supérieur, notamment en master ne constitue pas une particularité, au niveau international ce fait est assez distinctif, plus particulièrement dans le secteur des nouvelles technologies.

L'université Jean-Moulin-Lyon-III (UJML) est le partenaire académique historique de l'UFAR. Sa contribution dans la visibilité locale et internationale de l'UFAR est majeure à travers plus de 20 ans de soutien et d'accompagnement au développement de l'UFAR vers les standards internationaux. Elle est souvent citée comme l'Alma Mater de l'UFAR.

Depuis 2018, l'UFAR a développé un partenariat académique avec l'université Toulouse-III-Paul-Sabatier dans le cadre de l'ouverture de la faculté d'informatique et de mathématiques appliquées (IMA). Les programmes de licence et de master de l'UJML et de l'IAE Lyon sont dans le top 5 du classement Eduniversal 2018-2019[4] et l'université Toulouse-III-Paul-Sabatier est dans le top 50 du classement académique des meilleures universités du monde.

L'UFAR comprend cinq facultés :

- Droit,
- Gestion,
- Marketing,
- Finances
- Informatique et mathématiques appliquées.

L'université française en Arménie délivre des doubles diplômes nationaux (français et arméniens) de licences en droit, économie et gestion (mention : droit), en science de gestion, (mention : gestion, parcours Finance ou Marketing), en informatique ainsi que des masters en droit international ,droit privé international et comparé, marketing et vente, finance et contrôle de gestion. L'UFAR a aussi un programme de doctorat[6].

Depuis 2018, l'UFAR propose une formation à la faculté d'informatique et mathématiques appliquées (IMA). Le partenariat académique pour cette faculté est construit avec l'université Paul-Sabatier Toulouse 3. Au cours des deux premières années du cycle de licence, les étudiants acquièrent des connaissances fondamentales dans les domaines des mathématiques théoriques et appliquées, de l'informatique, mais aussi une sensibilisation à l'économie et la comptabilité. Un effort important est également fait dans l'apprentissage des langues notamment du français, mais aussi de l'anglais et du russe, comme dans toutes les formations de l'UFAR. Par ailleurs, dès la première année de licence le programme permet d'intégrer la dimension de gestion de projets innovants et d'entrepreneuriat grâce à un partenariat avec le centre de technologies créatives TUMO et l'Union Européenne (Centre de Convergence UE-TUMO).

Conclusion

L'éducation est l'un des investissements les plus importants qu'un pays puisse faire pour son avenir.

L'éducation est un puissant facteur de changement. Elle améliore la santé et les moyens de subsistance, contribue à la stabilité sociale et stimule la croissance économique à long terme. Le système éducatif français se caractérise par une forte présence de l'État dans l'organisation et le financement de l'éducation. La langue officielle dans l'enseignement est le français. L'enseignement public est gratuit et laïc.

Les missions de l'école

→ Transmettre des connaissances et faire partager aux élèves les valeurs de la République.

Ces missions se résument à instruire, éduquer et former :

- Transmettre des connaissances : l'école instruit et transmet les savoirs, l'expérience et les valeurs des générations passées. Cela permet de relier les jeunes à leurs aînés grâce aux valeurs communes.
L'instruction transmet des connaissances objectives et rationnelles pour comprendre le monde, agir sur lui et avoir un savoir universel.
- Former le citoyen: l'école transmet les valeurs républicaines et démocratiques. L'école est responsable de la formation d'un citoyen qui sera capable de faire des choix politiques éclairés et responsables (défendre les valeurs de la République). Pour cela, elle doit développer chez l'enfant l'intérêt pour l'histoire, l'esprit critique, la capacité à débattre et à argumenter, la capacité à prendre des responsabilités au service de l'intérêt général, et des comportements conformes aux valeurs démocratiques.
- Assurer l'épanouissement de la personnalité : l'école doit permettre à l'enfant d'exercer et de réaliser tous ses talents et capacités naturelles. La personnalité de l'enfant doit être développée autant dans ses dimensions intellectuelles que manuelles, physiques, artistiques, scientifiques ou morales. Les programmes doivent garantir un équilibre entre toutes ces activités.
Préparer à la vie professionnelle: l'école doit donner aux élèves les moyens de s'intégrer ultérieurement à la vie économique et sociale. Elle doit apporter aux élèves les compétences fondamentales qui leur permettront de s'orienter plus tard dans leurs choix professionnels et de s'adapter à différents métiers.
- Lutter contre les inégalités sociales : l'école a le devoir de réduire les inégalités dues à l'origine sociale et familiale des élèves, avec des moyens financiers (bourses) et pédagogiques (pédagogie différenciée, soutien scolaire). Elle doit garantir l'égalité des chances.
- Mission de service public: elle doit garantir un traitement égal et équitable de tous les citoyens en matière d'éducation. Tout enfant présent sur le territoire a le droit et l'obligation d'être inscrit à l'école. L'école assume un « droit à l'éducation » inscrit dans la Constitution et la déclaration universelle des droits de l'homme.

Quelles sont les valeurs de la République ?

- Liberté : liberté de pensée, d'expression et de circulation, sûreté.

- Égalité: même droits civiques (vote, éligibilité) et droits économiques et sociaux (éducation, santé, travail). Elle impose le refus de toute discrimination, sociale, raciale, sexiste ou religieuse.
- Fraternité : sentiment d'appartenir à la même famille -> fraternité nationale (patrie) et fraternité humaine (niveau mondial).

De ces 3 valeurs découlent 3 principes : solidarité, laïcité, mixité.

L'école publique doit respecter ces valeurs et ces principes, et les faire partager par son enseignement.

En France, l'instruction est obligatoire et gratuite de l'âge de 3 ans à l'âge de 16 ans. L'accès à l'enseignement supérieur est conditionné par l'obtention d'un diplôme national, le baccalauréat.

Bibliographie

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_l%27%C3%A9ducation_en_France

<https://www.lumni.fr/article/une-petite-histoire-de-l-education>

<https://www.cairn.info/histoire-d-education--9782130575092-page-59.htm>

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A9ducatif_en_France

<https://www.education.gouv.fr/les-grands-principes-du-systeme-educatif-9842>

<https://www.techno-science.net/glossaire-definition/Systeme-educatif-francais.html>